



Assemblée générale

Distr. générale
1er août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 30 juin 2000, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Arménie, de la Bolivie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, des Fidji, de la Géorgie, de la Hongrie, d'Israël, de la Jordanie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Monaco, du Maroc, du Nicaragua, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la Pologne, de la République de Corée, de la République tchèque, de la Roumanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Slovaquie, de la Slovénie, de Sri Lanka, de l'Ukraine, de Vanuatu et de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Nous recommandons que la question soit examinée par la Cinquième Commission lors de la partie principale de la cinquante-cinquième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre.

Le Représentant permanent de l'Albanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Agim **Nesho**

Le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdallah **Baali**

Le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Movses **Abelian**

Le Représentant permanent de la Bolivie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Roberto **Jordán-Pando**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Bosnie-Herzégovine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Muhamed **Sacirbey**

Le Représentant permanent de la Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vladimir C. **Sotirov**

Le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sotirios **Zackheos**

Le Représentant permanent de la Croatie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ivan **Šimonović**

Le Représentant permanent de l'Estonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Merle **Pajula**

Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard C. **Holbrooke**

Le Représentant permanent
de la République de Macédoine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Naste **Čalovski**

Le Représentant permanent des Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amraiya **Naidu**

Le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter P. **Chkheidze**

Le Représentant permanent de la Hongrie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) André **Erdős**

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Aaron **Jacob**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Zaid **Al-Hadidi**

Le Représentant permanent de la Lettonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jānis **Priedkans**

Le Représentant permanent de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gediminas **Šerkšnys**

Le Représentant permanent de Monaco
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jacques Louis **Boisson**

Le Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ahmed **Snoussi**

Le Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Alfonso **Ortega Urbina**

Le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter Dikson **Donigi**

Le Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Felipe H. **Mabilangan**

Le Représentant permanent de la Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Janusz **Stanczyk**

Le Représentant permanent de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sun** Joun-yung

Le Représentant permanent de la République tchèque
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vladimír **Galuška**

Le Représentant permanent de la Roumanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ion **Gorita**

Le Représentant permanent du Rwanda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Joseph W. **Mutaboba**

Le Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ibra Deguène **Ka**

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint de la Sierra Leone
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Allieu Ibrahim **Kanu**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Slovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Igor **Vencel**

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint de la Slovénie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Samuel **Žbogar**

Le Représentant permanent de Sri Lanka
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) John **de Saram**

Le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Volodymyr Y. **Yel'chenko**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Vanuatu
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Selwyn **Arutangai**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Zambie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mathias **Daka**

Annexe

Mémoire explicatif

Il est proposé d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire car il importe d'examiner les moyens d'assurer une assise financière solide aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

La méthode provisoire selon laquelle les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont actuellement réparties a été négociée en huit jours, en 1973, et ne devait s'appliquer qu'à une seule mission de maintien de la paix d'un budget de 30 millions de dollars des États-Unis, déployée dans le Sinaï. À l'époque, les États Membres ont décidé à l'unanimité que le barème adopté pour cette mission ne constituerait pas un précédent et ne servirait pas de base, à long terme, pour le calcul des contributions au budget des opérations de maintien de la paix. Or, ce barème n'a jamais été mis à jour depuis. Dans la mesure où les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix sont en augmentation rapide, il est essentiel d'établir une base financière et opérationnelle solide pour ces opérations. Cette année, le budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devrait plus que doubler, atteignant pratiquement les 3 milliards de dollars des États-Unis.

L'Assemblée générale s'est, à plusieurs reprises, dite préoccupée par la méthode utilisée pour répartir les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix. En octobre 1989, puis en septembre 1992, elle a demandé au Secrétaire général d'examiner les « anomalies » que présentait la répartition fondée sur le barème provisoire. Les États Membres doivent à présent réfléchir de façon approfondie aux moyens de faire en sorte que le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix permette d'assurer le financement des opérations actuelles et futures. Cette réflexion doit également porter sur les réformes opérationnelles nécessaires pour renforcer les opérations de maintien de la paix et, ainsi, tirer le meilleur parti des ressources disponibles. L'Assemblée du millénaire sera une bonne occasion d'examiner cette question critique.

Étant donné ses compétences en matière budgétaire et financière, la Cinquième Commission est l'instance la mieux placée pour examiner la question. Nous demandons que la question intitulée « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies » soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et renvoyée à la Cinquième Commission.